



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 8 octobre 2019

Compte rendu du CA de l'ANGDM du 3 octobre 2019

Le 3 octobre, le CA de l'ANGDM s'est tenu dans les nouveaux locaux de l'Agence, 1/3, Avenue des Flandres.

Communication du Président :

- Il souhaite la bienvenue aux administrateurs dans les nouveaux locaux.
- Le CA du 5 décembre sera avancé au 3, suite à un mouvement de grève programmé à l'unanimité des Fédérations.
- En fin d'année, nous devons renouveler nos administrateurs. Il demande aux Tutelles de faire le nécessaire afin qu'un CA extraordinaire puisse se réunir en janvier pour mettre en place les commissions et ne pas perturber le fonctionnement.

Le Directeur :

Il se félicite de l'installation de l'agence dans les nouveaux locaux, il rappelle que budgétairement l'opération financière est aussi intéressante -60 %.

Point CFTC :

Le conseil de Reims devra valider les candidatures. Une réflexion sera menée au bureau du Secteur, le 16 octobre.

Approbation du PV de la réunion du 11 juillet 2019 :

Le PV est adopté à l'unanimité.

Présentation des travaux de la COPRAD :

Le point nous a été fait sur la COPRAD du 19 septembre 2019. Un compte rendu de Kurt a été envoyé à l'ensemble des syndicats.

Pour mémoire, à cette réunion les points suivants ont été abordés :

- Indicateurs
- Bourses des Mines
- 1 % social
- Activité préretraite
- Enquête de satisfaction
- Logements

- Conventions de gestion des foyers logements.

La CFTC a refusé de voter la proposition de la Direction concernant l'augmentation des bourses des mines de 0,3 % en 2020. Elle a rappelé que dans le cadre du PFLSS 2020, l'augmentation des retraites est supérieure à 0,3 % pour les retraites inférieures à 2000 € et de ce fait, la majoration des 0,3 % n'est pas conforme à nos accords.

L'ensemble des Fédérations des Mineurs ont soutenu la proposition de la CFTC. Le Président décide de reporter la décision au prochain CA après le vote du PFLSS 2020.

Présentation et approbation des travaux de la CANSS/FNAS :

Le point nous a été fait sur la présentation de la commission du 18 septembre. Un compte rendu très détaillé a été envoyé par nos représentants à l'issue de la réunion.

Rappel des points abordés :

- Points FNASS
- Points ASS
 - o Politique vacances
 - o Projet vacances 2020
- Prestations ASS
- Points au 31.08.2019 où on relève une consommation budgétaire de 68,33 %
- Prévision atterrissage COG sur les trois ans à venir.
- Point sur la communication suite aux modifications du RNASS.

Ce sujet a été très longuement débattu. Ce qui est à noter, c'est la réponse de la DSS sur le sujet :

- A ce stade, il faut tenir la prestation budgétaire prévue par la COG. Les documents présentés font apparaître un déficit de 546 000 € fin 2019.
- Affiner les chiffres présentés.
- Faire une prévision de dépense sur les mois qui restent.
- L'Agence doit être sur des résultats annoncés.
- Elle rappelle qu'à ce stade, il est impératif de maintenir le budget.
- En aucun cas, la DSS accordera une dotation supplémentaire, mais éventuellement elle consentira une avance.
- Les Ministères ont des doutes sur la prévision budgétaire 2020/2021.
- Elle n'exclut pas de revoir des prestations pour adopter le budget.
- Au jour d'aujourd'hui, il est prématuré de dire autre chose.

Le Président informe le CA que des RDV sont en cours avec les Tutelles sur le sujet.

La CFTC considère que :

- La DSS ne parle plus de clause de revoyure avec les Fédérations, comme elle s'y était engagée.
- Elle émet de vives inquiétudes de réunion bilatérale DSS/Direction ANGDM.
- Elle n'exclut pas de revivre les difficultés rencontrées en fin d'année dernière.

A suivre.

Budget rectificatif 2019 :

Ces modifications n'ont pas d'incidence significative sur le fonctionnement. La CFTC a émis un avis favorable.

Présentation et approbation du schéma prévisionnel de stratégie immobilière :

Il nous a été présenté le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Agence ; document de 46 pages joint en annexe. Il est très intéressant à lire, chacun pourra se faire une idée de l'ANGDM dans les années à venir. Vous verrez la situation est très critique. On est très loin de l'agence de proximité jusqu'au dernier mineur. (la loi de 2004 qui a créé l'ANGDM)

De même, il nous a été transmis la position de la Tutelle sur le sujet. Sans surprise, elle voit ça très positivement et encourage l'Agence à aller encore plus loin (document joint aussi en annexe).

Les Fédérations, dans une déclaration commune (aussi jointe en annexe) ont fortement réagi à cette présentation.

Elles ont rappelé les différentes étapes de récession de la mise en place à ce jour et des prévisions à venir.

Elles ont aussi dénoncé le manque de concertation sur le sujet qui aura des incidences aussi bien sur le personnel que les affiliés.

Le Président, devant l'insistance des Fédérations, décide de retirer ce point de l'ordre du jour et demande au Directeur d'ouvrir des discussions sur le sujet, en tenant compte de la notion de gratuité, égalité et proximité des soins pour tous. A suivre.

Présentation de délégations de signatures au sein de l'ANGDM :

Pour la première fois depuis la création de l'Agence, les délégations de signatures par service nous ont été présentées. Cela concerne les agents de Direction en absence du Président et porte sur des sommes infimes (maximum 5000 €).

L'Administrateur

Raphaël MARGHERITA